

Les ANTIBIOTIQUES sont PRÉCIEUX

FAITES-EN UN USAGE **LIMITÉ ET PRÉCIS**

FICHE D'INFORMATION SUR LES MÉDICAMENTS pour les petits ruminants et les camélidés

ANTIMICROBIEN

Les antimicrobiens regroupent les médicaments qui détruisent ou inhibent la croissance de divers types de microorganismes, principalement les bactéries, les virus, les mycètes (champignons) et les parasites.

Les antimicrobiens incluent donc les antibiotiques, sans s'y limiter.

Ils doivent être utilisés avec prudence pour minimiser le développement de résistance des agents infectieux et ainsi conserver leur efficacité.

ANTIBIOTIQUE OU ANTIBACTÉRIEN

Inactive ou tue les bactéries.

Un **règlement encadre l'utilisation des antibiotiques de catégorie 1** chez les animaux qui sont destinés ou dont les produits sont destinés à l'alimentation humaine :

- **justification requise pour un usage à des fins curatives**, pour justifier que l'administration d'un médicament d'une autre catégorie que celle-ci ne permettra pas de traiter la maladie;
- utilisation **interdite à des fins de prévention**.

ANTISEPTIQUE

Substance désinfectante qui tue ou inhibe la croissance des bactéries, des champignons et des virus sur les surfaces externes du corps.

Par exemple, la chlorhexidine et la betadine sont des antiseptiques.

ANTIPARASITAIRE

Actif contre les parasites internes et externes.

Antiprotozoaire

Actif contre les protozoaires, notamment :

- les **anticoccidiens** qui inactivent (coccidiostatique) ou tuent (coccidiocide) les coccidies.

Pesticide et insecticide

Actif contre les insectes.

Acaricide

Actif contre les acariens.

Vermifuge

Actif contre les vers parasites des organes internes.

ANTIVIRAL

Actif contre les virus.

ANTIFONGIQUE

Actif contre les champignons (mycoses).

L'utilisation hors homologation ou en dérogation des directives de l'étiquette est fréquente dans la médecine des moutons, des chèvres, des lamas et des alpagas. En effet, un faible nombre d'antimicrobiens sont homologués chez les ovins, principalement de boucherie, et seulement quelques antimicrobiens sont homologués chez les caprins.

La **limite maximale de résidu (LMR)** est la concentration de résidu pouvant demeurer de façon sécuritaire dans les tissus ou les produits d'un animal destiné à l'alimentation et à qui un médicament vétérinaire a été administré. Les LMR établies par Santé Canada doivent être respectées pour protéger la santé humaine. **Aucun résidu d'antimicrobien utilisé hors homologation n'est toléré dans les produits animaux mis sur le marché.**

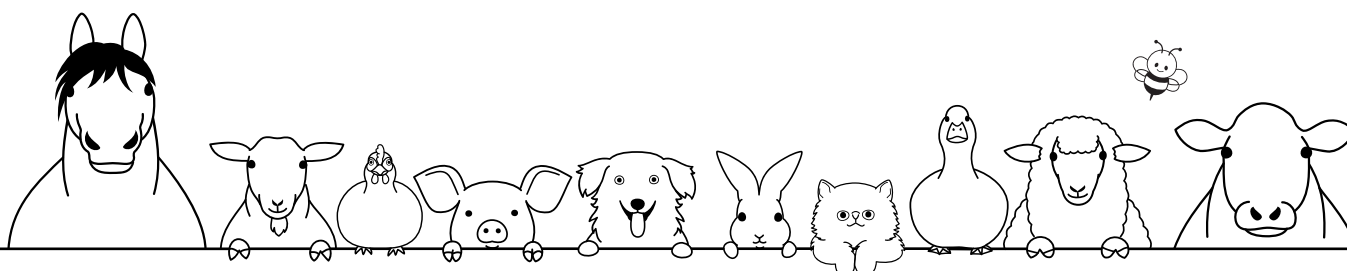
Il est donc important que l'utilisation hors homologation ou en dérogation des directives de l'étiquette soit faite sous la **supervision d'un médecin vétérinaire** et que les indications d'utilisation soient respectées. Pour les antimicrobiens homologués, les indications présentes sur l'étiquette du produit ou les recommandations du médecin vétérinaire doivent être suivies.

ANTI-INFLAMMATOIRE

Substance qui combat l'inflammation (c'est-à-dire un ensemble de réactions répondant à une blessure, à une infection ou à un traumatisme interne ou externe).

Les anti-inflammatoires sont souvent utilisés en complément d'un traitement antibiotique pour contrôler la douleur.

Par exemple, le méloxicam est un anti-inflammatoire homologué chez le mouton.




Antimicrobiens selon la catégorisation de Santé Canada

Le tableau peut être complété en inscrivant les produits antimicrobiens présents sur la ferme.

Antimicrobiens utilisés en médecine humaine

Les carbapénèmes sont un exemple d'une famille d'antibiotiques utilisés seulement chez l'humain.

Antimicrobiens utilisés en médecines humaine et vétérinaire

FAMILLE OU CLASSE	EXEMPLE MOLÉCULE : PRODUIT	PRODUIT (MOLÉCULE)	COMMENTAIRES
CATÉGORIE 1 - Antibiotiques de très haute importance en santé humaine : utilisés pour traiter certaines infections humaines graves alors que les solutions de rechange sont rares ou absentes.			
Céphalosporines de troisième génération	Ceftiofur : Excenel		
Fluoroquinolones	Enrofloxacin		
Polymixines	Polymixine B		
CATÉGORIE 2 - Antibiotiques de haute importance en santé humaine : utilisés pour traiter plusieurs types d'infections (incluant celles qui sont graves) pour lesquelles des médicaments de remplacement (dont ceux de la catégorie 1) sont généralement disponibles.			
Aminoglycosides, sauf topiques	Néomycine orale : Neomycin SP		
Macrolides	Tilmicosine* : Micotil Tulathromycine : Draxxin	*Molécule toxique pour les chèvres et les camélidés.	
Pénicillines	Pénicilline : Duplocilline LA, Penicillin G		
Lincosamides	Lincomycine		
Triméthoprime-sulfaméthoxazole	Triméthoprim-sulfa		
CATÉGORIE 3 - Antibiotiques de moyenne importance en santé humaine : ne constituent pas le traitement préféré pour traiter les infections humaines graves, et des solutions de rechange sont disponibles.			
Sulphonamides	Sulfaméthazine : Sodium sulfaméthazine 25 % Sulfa -méthazine, -mérazine, -thiazole : 3-Sulvit		
Tétracyclines	Oxytétracycline : Oxymycine LP, Liquamycin LA-200, Oxysol-62.5, Oxysol-1000		
Aminocyclitols	Spectinomycine		
Aminoglycosides topiques	Néomycine topique		
Phénicols	Florfénicol		
CATÉGORIE 4 et autres – Antimicrobiens de faible importance en santé humaine : ne sont pas utilisés en médecine humaine.			
Ionophores	Lasalocide sodique : Bovatec Monensin : Rumensin		
Autres	Décoquinate : Deccox Toltrazuril : Baycox		

Antimicrobiens utilisés en médecine vétérinaire 

En caractère gras : molécules/produits homologués (principalement chez les moutons).

En caractère normal : molécules/produits non homologués, mais utilisés chez les petits ruminants ou les camélidés.